

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 25  
présents : 16  
votants : 23

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 06 juillet à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 30 juin 2023 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

**PRÉSENTS :** M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, M. LORRIOT, Mme BRETTE, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme BERTOSSI, M. CARDOSO, Mme SALHI, M. GUICHENEY

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme GILLET a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE  
M. BARGACH a donné procuration à M. FLEURY  
Mme RUIZ a donné procuration à Mme SALHI  
Mme JAULARD a donné procuration à Mme BERTOSSI  
M. VANIGLIA a donné procuration à M. ROYER  
Mme FARGE a donné procuration à Mme BRETTE  
Mme MARTIN a donné procuration à M. GUICHENEY

**ABSENTS :**

M. COURTIN  
M. MAILLARD

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** M. Marc ROYER

.....  
**Délibération n°2023-67**

**CAP 33 : signature de la convention de partenariat avec le Département de la Gironde**

Madame Véronique SALHI, Conseillère municipale déléguée à l'Opération CAP 33 expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexée ;

Considérant que chaque année l'opération « CAP33 » accueille un nombre de participants important témoignant de son succès ;

Considérant que la Commune en partenariat avec le Département propose la reconduction de l'opération « CAP33 » incluant CAP 33 Juniors pour l'été 2023 dans le cadre d'une politique d'accessibilité au sport et à la culture ;

Considérant que la Commune s'engage à organiser avec des structures partenaires, des activités sportives et artistiques ;

Considérant que le Département s'engage à participer financièrement pour un montant total de 7 939€ ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de reconduire l'opération CAP 33 en partenariat avec le Département de la Gironde ;
- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département dans les conditions définies ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;


- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité ainsi qu'au SCG de Belin-Beliet


**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,  
  
Marc ROYER



Le Maire,  
  
Manuel MARTINEZ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.